

# Budget rectificatif 8/2008: Comité économique et social européen CESE, ajustements des dépenses pour traitements et pensions

2008/2287(BUD) - 18/11/2008 - Projet de budget du Conseil

Le 6 octobre 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 9/2008. Celui-ci concernait uniquement le Comité économique et social européen (CESE) et portait sur deux ajustements techniques concernant les traitements et les pensions conduisant à:

- une réduction des dépenses pour les rémunérations et les pensions d'environ 0,8% (en raison de la différence entre la hausse prévue de 2,2% et l'augmentation réelle de 1,4%);
- une augmentation des dépenses pour les rémunérations et les pensions d'environ 0,2% (en raison du versement rétroactif ponctuel supplémentaire de 0,4% pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 2007).

L'incidence budgétaire de ces adaptations s'élève à **318.262 EUR** en dépenses (diminution des crédits d'engagement et de paiement pour les rémunérations d'environ 0,6%) et à **48.265 EUR** en recettes (réduction correspondante de la contribution au régime des pensions). Il en résulte donc une **diminution nette de 269.997 EUR du budget du CESE pour 2008**.

Le 18 novembre 2008, le Conseil a établi son projet de budget rectificatif n° 8 (et non 9) pour l'exercice 2008, tel qu'il a été proposé par la Commission dans son APBR n° 9 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil 15765/08 ADD 1).

À noter que l'avant-projet de budget n° 9/2008 de la Commission devient le projet de budget rectificatif n° 8/2008 après 1<sup>ère</sup> lecture du Conseil.